

Bureau, avec les présidents des sections Bilan des objectifs du CJB 2009-2010 Séance du 28 avril 2010

Le CJB a adopté le 17 décembre 2008 des objectifs pour la fin de la législature. Une fiche d'action indiquant les sections compétentes, les démarches à entreprendre et la manière d'évaluer les objectifs a été adoptée par la même occasion (en écriture ordinaire dans le présent document).

Le 28 avril 2010, le CJB a tiré le bilan des objectifs : résultat et note (en gras dans le présent document).

La note « + » sanctionne un objectif totalement atteint, voire atteint au-delà des espérances, la note « +- » sanctionne un objectif partiellement atteint et la note « - » un objectif qui n'a pas été atteint.

1. Présentation aux groupes parlementaires

Section(s) compétente(s) : BUR

Démarche(s) à entreprendre : se renseigner auprès de la Chancellerie en tenant compte des expériences précédentes (AIJ) ; sonder les groupes ; préparer une présentation fr./all.

Evaluation : accueil de l'idée par les fractions, sentiment à l'issue de la présentation, retours par la Députation

Résultat : CJB accueilli par les fractions représentées au Conseil-exécutif (sauf PBD), démarche appréciée par les fractions et fructueuse du point de vue du CJB.

Note : +

2. Conférence des présidents

Section(s) compétente(s) : BUR, toutes (par leurs présidents)

Démarche(s) à entreprendre : sonder les présidents des sections ; élaborer un modèle et le tester ; concilier engagement milicien et disponibilité accrue demandée

Evaluation : appréciation par les présidents des sections et les membres du CJB, rapport entre investissement en temps et amélioration de la communication

Résultat : une Conférence des présidents est instituée et fonctionne à satisfaction. Une optimisation est possible (meilleure anticipation des séances) L'information transversale est également renforcée par un accent mis sur les communications dans les séances plénières.

Note : +

3. Visibilité du CJB

Section(s) compétente(s) : BUR, CULTURE

Démarche(s) à entreprendre : élaborer des propositions ; collaborer avec l'Office de la culture puis avec le Service des Fonds ; communiquer aux bénéficiaires des subventions

Evaluation : un modus vivendi est trouvé en accord avec les services cantonaux concernés, les modèles de lettres de décisions sont adaptés, une campagne d'information est lancée auprès des bénéficiaires

Résultat : l'INS et la POM acceptent le principe du double logo CJB-Swisslos

Note : +

4. Au moins deux institutions communes ou autres formes de coopération

Section(s) compétente(s) : INST, avec participation des sections concernées

Démarche(s) à entreprendre : en fonction de l'état d'avancement des dossiers, des opportunités et besoins.

Evaluation : A la fin de la législature, au moins 2 IC supplémentaires ont été réalisées

Résultat : l'IC FICD est créée début 2010. Diverses collaborations sont mises en places : Espace Les Halles Porrentruy, dameuses pour le ski de fond, journée sportive des jeux dans l'eau, projet AEMO,...

Note : +

5. Intégration du CJB aux décisions concernant les institutions communes

Section(s) compétente(s) : INST, toutes (selon les dossiers)

Démarche(s) à entreprendre : informer les Directions de manière spontanée, préventivement et a posteriori, et dans les réponses aux consultations habituelles

Evaluation : nombre de consultations sur les sujets intercantonaux en hausse

Résultat : l'accord-cadre sur la mise en place d'IC est modifié pour intégrer le CJB aux groupes de négociation, les Directions consultent plus systématiquement le CJB sur les projets intercantonaux, des contacts réguliers sont instaurés entre le CJB et le Service cantonal des relations extérieures.

Note : +

6. Projets intercantonaux de politique régionale

Section(s) compétente(s) : ECO

Démarche(s) à entreprendre : informer la Direction ECO et les auteurs des projets sur le droit de participation ; associer le Jura bernois aux organes mis en place

Evaluation : les consultations avant décisions de l'ECO sont systématisées, participation du Jura bernois aux organes mis en place

Résultat : le CJB est rarement consulté car les décisions sont de la compétence du beco (pas de consultation prévue par la loi pour les affaires des offices). Afin d'améliorer le suivi, le CJB et l'ECO mettent au point un tableau permettant de vérifier régulièrement l'état d'avancement des projets

Note : +

7. Olympiades des fromages de montagne

Section(s) compétente(s) : ECO

Démarche(s) à entreprendre : participer au comité de patronage ; participer au comité stratégique ; jouer un rôle de facilitateur en cas de besoin ; soutenir des actions touristiques en marge des Olympiades

Evaluation : le CJB fait partie du comité de patronage et du comité stratégique, un soutien à Jura bernois Tourisme et à d'autres partenaires directement ou indirectement impliqués est accordé sur demande et en respect des législations sur les loteries et sur le statut particulier

Résultat : soutien financier aux Olympiades et à Jura bernois Tourisme par le Fonds de loterie, CJB représenté au comité de patronage et au comité d'organisation

Note : +

8. Soutenir la FRI

Section(s) compétente(s) : ECO

Démarche(s) à entreprendre : participer au Conseil de Fondation ; intervenir auprès de la Direction ECO en faveur d'un mandat de prestations sur 4 ans, ainsi que sur d'autres sujets en cas de besoin

Evaluation : taux de participation des représentants du CJB au Conseil de la FRI, résultats des interventions du CJB

Résultat : deux membres du CJB assurent le lien avec la FRI et apportent leur expertise professionnelle (un agriculteur et un ingénieur-consultant) et leur soutien politique. Un contrat de prestation quadriennal est signé par les cantons. La question du rôle futur du délégué à l'agriculture pour le Jura bernois est évoquée avec l'ECO.

Note : +

9. AEMO

Section(s) compétente(s) : SAP

Démarche(s) à entreprendre : rédiger une demande de projet-pilote et la défendre devant la SAP, en partenariat avec des représentants des services sociaux, des autorités tutélaires, de la justice des mineurs et de l'école.

Evaluation : un projet-pilote AEMO est lancé dans le Jura bernois

Résultat : lancement du projet-pilote en 2010

Note : +

10. Collaborations intercantionales santé et prévention

Section(s) compétente(s) : SAP

Démarche(s) à entreprendre : se prononcer sur le rapport concernant une planification interjurassienne des soins psychiatriques et somatiques ; accompagner les mesures éventuelles à mettre en place ; participer aux projets intercantonaux dans les domaines des soins palliatifs, de la prévention, etc.

Evaluation : degré d'intégration du CJB dans les projets intercantonaux

Résultat : les rapports attendus n'ont pas été remis dans les délais prévus. Le CJB a nommé un représentant dans la fondation O2 de la RCJU et s'est prononcé sur la collaboration BEJUNE en soins palliatifs.

Note : +-

11. Offre des prestations sociales

Section(s) compétente(s) : SAP

Démarche(s) à entreprendre : étudier le rapport du Groupement d'action sociale sur les programmes d'insertion ; mener une enquête pour définir les besoins les plus urgents dans ce domaine ; élaborer des propositions à l'intention de la Direction SAP

Mesure : un rapport avec des propositions est envoyé à la SAP

Résultat : la section rencontre une délégation du GAS et étudie son rapport, débat de cette thématique avec la SAP et, en raison d'un changement légal prévu (cantonalisation des POIAS), met le dossier en attente, informe le GAS et la CMJB de la nouvelle situation et se met à disposition.

Note : +

12. Mise en oeuvre réforme de l'administration décentralisée et réforme judiciaire

Section(s) compétente(s) : JCE, autres sections selon les unités administratives concernées

Démarche(s) à entreprendre : s'engager pour le modèle du juge des mineurs en vue du débat au Grand Conseil ; être à disposition des services concernés lors de la mise en place des réformes ; s'assurer que les prestations restent dans le Jura bernois

Evaluation : il est tenu compte de l'avis du CJB dans la mise en oeuvre, le CJB permet de trouver une solution communément admise en cas de désaccord

Résultat : les avis du CJB sont pris en compte par le Conseil-exécutif sur toute la ligne, mais le Grand Conseil s'oppose à la proposition du Conseil-exécutif sur la procédure des mineurs. Les autres points sont intégrés à la réforme à la satisfaction du CJB, notamment la question de la traduction des débats au tribunal de Bienne.

Note : +-

13. Commission de jeunesse

Section(s) compétente(s) : JCE, INST

Démarche(s) à entreprendre : éclaircir les questions juridiques ; rédiger un règlement en cas de besoin ; nommer les membres

Evaluation : une commission de la jeunesse est créée, elle dispose d'un statut définitif et de liens étroits avec le CJB

Résultat : blocage juridique empêchant le statut définitif. CJB tempore en attente d'une prochaine révision légale. Une solution transitoire devra être mise en place pour la prochaine législature.

Note : -

14. Préfecture du Jura bernois

Section(s) compétente(s) : JCE, BUR

Démarche(s) à entreprendre : prendre contact avec le futur préfet du Jura bernois ; définir un mode de collaboration en cas de besoin

Evaluation : les relations sont formalisées à la fin de la législature

Résultat : le CJB rencontre le préfet du Jura bernois après son entrée en fonction. Accord sur le fait qu'il n'y a pas lieu de formaliser les relations mais d'entretenir des contacts informels en cas de besoin.

Note : +

15. M. ou Mme Sport + OSSM

Section(s) compétente(s) : POMFIN

Démarche(s) à entreprendre : assister l'OSSM dans la définition des besoins et du profil requis ; évaluer les premiers effets de la création du poste et proposer des améliorations en cas de besoin

Résultat : le poste de M. Sport est créé (CJB associé au choix du candidat) et les relations entre le CJB et l'OSSM s'intensifient. Constat d'un plus grand engagement du canton sur le terrain.

Note : +

16. Campagne d'information sur les Fonds de loterie et du sport

Section(s) compétente(s) : POMFIN, BUR

Démarche(s) à entreprendre : dresser l'inventaire des domaines où les CJB a déjà accordé des subventions de loterie ; dresser l'inventaire des subventions accordées dans l'ancien canton ces x dernières années ; communiquer par l'exemple (conférence de presse, rappels récurrents, communication directe aux demandeurs, etc.) ; retravailler la page « Subventions » du site internet du CJB

Evaluation : nombre de demandes en hausse dans les domaines habituels et soutien à des domaines inédits, échos médiatiques de la campagne d'information

Résultat : nombre de demandes et subventions accordées en nette hausse. Fort écho. Rôle important joué par le CJB dans la révision de l'ordonnance sur le Fonds du sport (plusieurs suggestions retenues par la POM).

Note : +

17. Etat civil

Section(s) compétente(s) : POMFIN

Démarche(s) à entreprendre : rencontrer le chef du futur Office de l'état civil du Jura bernois, intervenir en cas de besoin

Evaluation : une rencontre est organisée, le CJB intervient en cas de besoin

Résultat : une rencontre a lieu dans le cadre de la séance annuelle avec la POM. En attente d'un premier bilan de la nouvelle organisation entrée en vigueur le 1.1.2010

Note : +-

18. Inventaire des services parascolaires

Section(s) compétente(s) : INS

Démarche(s) à entreprendre : dresser l'inventaire de l'existant dans le Jura bernois et à Bienne ; évaluer si l'offre est suffisante (délais d'attente, services existants, etc.) ; proposer des améliorations par le biais des services existants, de la collaboration intercantonale ou de la création de nouvelles offres

Evaluation : l'inventaire est dressé et des propositions sont faites à la Direction

Résultat : l'inventaire est dressé début 2010. Au vu des démarches entreprises avec le CAF, il est prévu que des propositions soient faites dans le cadre du programme de législation CJB-CAF 2010-2014.

Note : +-

19. CPJB

Section(s) compétente(s) : INS

Démarche(s) à entreprendre : prendre position sur le rapport consolidé et sur les décisions à suivre ; participer à la discussion avec Bienne (DECOO) et le Jura (partenariat direct)

Evaluation : un CPJB avec direction unique est créé

Résultat : un CPJB avec direction unique est créé. Des propositions de collaborations sont faites au canton du Jura. La localisation du site commercial est encore ouverte (Saint-Imier ou Tramelan). Le dossier a pris plus de temps que prévu.

Note : +

20. HE-Arc et Convention intercantonale HES-SO

Section(s) compétente(s) : INS

Démarche(s) à entreprendre : prendre position sur le projet de convention ; entretenir des contacts réguliers avec la Direction INS

Evaluation : une position commune est définie entre le CJB, le CAF et l'INS lors des étapes du dossier

Résultat : lien étroit entre l'INS, le CJB et le CAF, qui permet au CJB d'avoir une influence réelle sur la position du canton de Berne. Mais la situation générale est délicate car la vision de la Confédération oblige les cantons de Suisse occidentale à trouver des compromis sur l'avant-projet de convention. Conséquences sur la HE-Arc encore peu claires.

Note : +-

21. Compétences du CJB/CAF dans le cadre romand (coordination scolaire)

Section(s) compétente(s) : INS

Démarche(s) à entreprendre : expérimenter la collaboration avec la COFRA selon le modèle mis en place pour les écoles de formation tertiaire intercantionales ; préparer avec le service juridique de l'INS un document formalisant le lien étroit entre la Direction INS et le CJB/CAF pour les décisions en matière de coordination scolaire romande

Evaluation : un document est rédigé et adopté

Résultat : une collaboration étroite est mise en place avec la COFRA (jours fixes, envois des ordres du jour des conférences politiques intercantionales, participation aux séances). Cette collaboration est validée par le Conseil-exécutif, qui se dit prêt à l'intensifier dans le cadre du statu quo+.

Note : +

22. CREA et Office interjurassien de la culture

Section(s) compétente(s) : CULTURE

Démarche(s) à entreprendre : a) CREA : organiser des séances ad hoc ; mener un travail d'information de la section « sur le terrain » ; rédiger un rapport au plénum ; entrer en contact avec le Jura ; b) Office interjurassien : clarifier les rôles entre INS, OC et CJB ; étudier la création d'une institution commune en collaboration avec le Jura et en tenant compte du CAF ; rédiger un rapport au plénum

Evaluation : le plénum se prononce sur les deux objets sur la base d'une étude détaillée

Résultat : le projet CREA prend une tournure conforme aux prises de position successives du CJB. La question du financement reste ouverte. En ce qui concerne l'Office interjurassien de la culture, le dossier subit du retard en raison de problèmes liés aux ressources humaines des offices de la culture, mais est relancé en 2010.

Note : +-

23. Prix du CJB et Fête des arts

Section(s) compétente(s) : CULTURE

Démarche(s) à entreprendre : étudier la faisabilité des deux mesures Prix et Fête des arts préconisées par le concept culturel

Evaluation : le CJB prend position sur ces deux mesures.

Résultat : la section Culture lance début les démarches en vue de prendre position en 2010.

Note : +-

24. Liaison routière Vallon-Suisse romande

Section(s) compétente(s) : TTE

Démarche(s) à entreprendre : intervenir si l'étude des flux routiers se fait attendre

Evaluation : l'étude sur les flux routiers est achevée, le CJB prend position

Résultat : l'étude des flux est achevée et le CJB participe au choix des variantes retenues pour la suite (collaboration BEJUNE).

Note : +

25. Projet assainissement

Section(s) compétente(s) : TTE

Démarche(s) à entreprendre : organiser une séance d'information détaillée au niveau de la section et/ou du plénum

Evaluation : la séance d'information a eu lieu

Résultat : une séance d'information a lieu

Note : +

26. Transports publics et mobilité douce

Section(s) compétente(s) : TTE

Démarche(s) à entreprendre : intervenir auprès de la TTE si les options prises dans le schéma régional des transports publics peinent à se concrétiser

Evaluation : nombre de projets concrétisés ou pour lesquels la TTE précise le calendrier sur demande du CJB

Résultat : le CJB est régulièrement informé des projets, qui ne nécessitent pas son intervention car ils avancent à satisfaction. La proposition faite à la TTE de participer au financement de la ligne Delle-Belfort reste sans suites, ce qui ne compromet pas l'avancement du dossier.

Note : +/-

27. HEP-BEJUNE

Cet objectif est piloté par le CAF

Résultat : le CJB est associé au suivi de la réorganisation de la HEP-BEJUNE

28. Révision des directives

Cet objectif est piloté par le CAF

Résultat : la révision des directives sur la traduction n'appelle pas d'intervention du CJB, celle des directives sur la représentation francophone dans l'administration est mise en attente.